

Nantes, le 17 mai 2019

RÉGION ACADÉMIQUE  
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

LE RECTEUR DE RÉGION ACADÉMIQUE  
RECTEUR D'ACADÉMIE  
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

Le Recteur de la Région académique Pays de la Loire  
Recteur de l'Académie de Nantes,  
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des  
établissements d'enseignement privés

s/c Mesdames les Inspectrices et Messieurs les  
Inspecteurs d'Académie, Directrices et Directeurs  
académiques des Services de l'Éducation nationale

**objet : Sécurité des écoles et des établissements scolaires / Posture Vigipirate  
« Été - rentrée 2019 ».**

L'ensemble du territoire est maintenu au niveau « sécurité renforcée - risque attentat ».

La posture « **Vigipirate été - rentrée 2019** » s'applique du 7 mai au 18 octobre 2019, sauf événement particulier. Vous trouverez le document correspondant, listant l'ensemble des mesures à observer, sur *ETNA/Ressources métier/Santé, prévention et sécurité/Sécurité des écoles et des établissements* et via le lien suivant : [lien](#)

Je vous rappelle par ailleurs l'impérieuse nécessité d'appliquer strictement l'ensemble des mesures inscrites dans l'instruction du 12 avril 2017 (BOEN n°15 du 13 avril 2017) et de réaliser au moins un exercice « attentat-intrusion » par année civile (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 novembre).

*Merci vivement.*



William MAROIS

*Copie : Messieurs les directeurs diocésains de l'enseignement catholique.*